

PROTECTION SOCIALE

Les étapes d'une première demande d'affiliation d'un salarié

La procédure d'affiliation à la sécurité sociale française d'un salarié se découpe de la manière suivante :

1. **Dépôt du dossier** auprès de la CPAM compétente
2. Obtention du **numéro de sécurité sociale temporaire** (commençant par 7 ou 8)
3. Obtention du **numéro de sécurité sociale permanent** (commençant par 1 ou 2)
4. Réception du **formulaire de demande de Carte Vitale**
5. Obtention de la **Carte Vitale**

Le délai de la procédure varie selon la CPAM compétente mais peut prendre **plusieurs mois**.

L'affiliation à la sécurité sociale française est **obligatoire** et il est de la **responsabilité de l'employeur** de s'assurer de la bonne affiliation du collaborateur et de **l'obtention de son numéro de sécurité sociale permanent**.

Nous pouvons assister vos collaborateurs pour leur première demande d'affiliation à la sécurité sociale française. Pour en savoir plus, contactez notre équipe experte.

hello@france-protection-sociale.com